

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 9 octobre 2009

**Service instructeur**  
Service Insertion et Développement  
Local

N° CP-2009-13-4-3

**Service consulté**

**PARTICIPATION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT À DEUX ACTIONS  
D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES JEUNES EN DIFFICULTÉ DITES  
« APPROCHE DE LA VIE PROFESSIONNELLE »  
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL**

Résumé : *Le Département est sollicité pour participer au financement de deux actions d'insertion socioprofessionnelle, appelées « Approche de la Vie Professionnelle », en faveur de jeunes domiciliés majoritairement sur les communes de Neuf-Brisach et d'Ensisheim (et alentours proches) et connaissant de grandes difficultés d'insertion.*

*Cette contribution départementale concerne le volet accompagnement social des jeunes inscrits dans ces actions, condition indispensable à la levée des freins susceptibles de compromettre la réussite de l'action de remobilisation.*

*Il est ainsi proposé de soutenir les projets présentés par l'Union Française des Centres de Vacances et de loisirs (UFCV) sur les communes de Neuf-Brisach et Ensisheim, pour un montant total de 17 080 €.*

Les travaux préparatoires à l'élaboration du Programme Départemental d'Insertion ont permis de mettre en exergue un constat qui est, depuis plusieurs années déjà, récurrent : il s'agit de la difficulté rencontrée par les travailleurs sociaux du Conseil Général, des services de prévention spécialisée et autres partenaires mobilisés dans le domaine de l'insertion des jeunes, à orienter, vers des actions appropriées, les jeunes en grande difficulté sociale et professionnelle, qu'ils soient ou non bénéficiaires du rSa ou ayant droits.

En effet, ce public ne trouve que partiellement des solutions auprès des Permanences d'Accueil d'Information et d'Orientation (PAIO)/ Missions Locales et ce, malgré les possibilités offertes par les dispositifs tels que le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS), le Contrat d'Autonomie, les bilans jeunes ou les ateliers d'orientation.

Ce même constat est partagé par la Région Alsace qui déploie, sur la base de ses compétences relatives à la formation professionnelle, des actions intitulées « Approche de la Vie Professionnelle » (AVP), qui permettent aux participants d'initier un parcours de près de 6 mois dans la construction d'un projet socioprofessionnel.

Pour les jeunes les plus fragilisés, très éloignés du monde du travail et en difficulté sociale, il semble indispensable de développer des outils d'orientation et de mobilisation spécifiques.

Les chantiers formation, qui visent à alterner des temps d'apprentissages théoriques et professionnels, peuvent être parfois supports de ce type d'opération.

Au cours de ces actions de formation, il est nécessaire de mettre en œuvre un accompagnement social personnalisé comme pédagogie de réussite.

Si le coût pédagogique de ces formations professionnelles est pris en charge par le Conseil Régional, dans le cadre de ses compétences propres, il s'agit, pour le Conseil Général, de soutenir, parallèlement et de façon claire et lisible, l'accompagnement social renforcé de ces jeunes particulièrement en difficulté, pendant les formations.

### **Actions « Approche de la Vie Professionnelle à Neuf-Brisach et Ensisheim**

Un jeune sur deux, résidant sur le territoire d'intervention de la Mission Locale Haut-Rhin Nord Colmar Guebwiller, connaît de grosses difficultés d'accès à l'emploi en raison d'un niveau de qualification faible et l'accumulation de problèmes périphériques (échec scolaire, contexte familial éclaté, problèmes de santé liés à l'usage de produits addictifs, perte de repères sociaux, manque de confiance en soi, problèmes financiers,...), ainsi que des difficultés liées à l'apprentissage de la langue. Ces problématiques représentent des freins majeurs à l'insertion.

La Mission Locale et la Région ont sollicité l'UFCV, en s'appuyant sur le partenariat fort existant avec cet organisme et au vu du bilan positif d'une action similaire réalisée à Colmar en 2008-2009, pour mettre en place des projets d'actions susceptibles de répondre aux difficultés spécifiques de ce public jeune.

Afin de pouvoir toucher des jeunes qui ne résident pas sur Colmar, où diverses actions sont régulièrement menées, et sans que la mobilité ne soit un frein pour eux, une prospection a été effectuée sur les communes de Neuf-Brisach et d'Ensisheim.

Les élus locaux (Maires de chacune des communes et Conseillers Généraux de ces cantons) qui ont été contactés en amont, ont montré beaucoup d'intérêt quant à la réalisation d'actions de proximité pouvant apporter des réponses aux difficultés que rencontrent, localement, bon nombre de jeunes.

La Mission Locale Haut-Rhin Nord Colmar Guebwiller, porteur du projet, sera prescripteur, pour les jeunes susceptibles d'être orientés vers ces actions.

L'encadrement technique de la partie chantier formation des actions AVP sera confié, en sous-traitance, à l'AFPA de Colmar.

Le public accueilli étant souvent fragilisé par son histoire de vie, il lui est difficile de réfléchir à la construction d'un projet d'insertion sans engager des démarches de résolution de ses problématiques personnelles.

L'UFCV sera subventionnée pour assurer cet accompagnement social.

## **Volet « Accompagnement social » des actions AVP : attentes du Conseil Général**

L'UFCV met à disposition des professionnels, non formateurs, dont le temps de travail sera dédié à cette mission d'accompagnement social, spécifiquement complémentaire de l'action de formation proprement dite, et qui seront à disposition des jeunes, tant au niveau collectif qu'individuel.

Ces intervenants s'engagent à :

- instaurer un travail d'accueil et d'écoute destiné à créer un climat de confiance,
- assurer un suivi individualisé et renforcé de chaque jeune participant, au quotidien, pour permettre de résoudre les problématiques sociales (logement, addiction, ...) qui pourraient constituer des freins à l'insertion. Un point d'accueil et d'écoute, dans un local de proximité, permettra d'organiser des temps individualisés de réflexion sur les difficultés personnelles rencontrées par chacun.
- garantir les droits et libertés individuels aux jeunes accueillis et accompagnés, notamment : le respect de leur dignité, de leur vie privée (confidentialité des informations concernant leur situation, etc.), prise en charge et accompagnement de qualité (professionnels qualifiés, etc.) favorisant leur développement, leur autonomie et leur insertion, adaptés à leurs besoins et se fondant sur leur adhésion, leur participation active et leur consentement au projet proposé et élaboré avec eux (et pas pour eux),
- respecter et faire respecter l'application des principes de laïcité et d'apolitisme.

Ces professionnels (il peut s'agir de travailleurs sociaux, de psychologues,...) mettront tout en œuvre auprès des jeunes inscrits dans les actions pour :

- limiter ou éviter les ruptures de parcours AVP,
- évoquer les problèmes sociaux, ou médico-sociaux qu'ils peuvent rencontrer (en matière de logement, de santé, d'ordre familial ou financier, ...),
- une fois les difficultés clairement identifiées, rechercher avec eux, et les partenaires de l'action médico-sociale (travailleurs sociaux de prévention spécialisée, intervenants de Missions Locales, de centres de santé,...), des réponses appropriées et des solutions personnalisées.

Dans le cas de problématiques lourdes, les stagiaires pourront être orientés vers des structures adaptées en vue d'une prise en charge rapide.

A cet effet, l'UFCV a renforcé sa collaboration avec des organismes sociaux et professionnels dont l'objectif est de permettre aux personnes d'entamer une démarche quant à leurs différents problèmes personnels (CAF, Alcool Assistance, CPAM, médecins spécialistes, orthophoniste, assistantes sociales, psychologue, ...).

- aborder les difficultés relationnelles et comportementales.
- engager une démarche collective de prévention, en organisant des temps d'informations relatives, par exemple, à la gestion du budget, aux droits sociaux, aux organismes de soins ou organismes bailleurs, à la manière d'effectuer des démarches dans les différents domaines de la vie quotidienne (santé, logement,...),

L'origine géographique des jeunes concernés (prioritairement des communes de Neuf-Brisach et Ensisheim et alentours proches) et leurs problématiques, le nombre d'heures consacrées, les outils spécifiquement mobilisés, le personnel dédié et le partenariat engagé sont autant d'éléments qui doivent permettre de mesurer la plus value apportée par cet accompagnement social assuré tout au long, et au-delà, de l'action de formation.

Un bilan pédagogique et qualitatif est prévu, au terme de chaque action. Il sera accompagné de bilans individuels précisant, pour chaque jeune participant et selon une grille d'évaluation, la commune d'origine (domicile), les problématiques repérées, les spécificités de l'accompagnement social mis en œuvre, les objectifs atteints et les suites envisagées.

C'est sur ce volet « Accompagnement social » que l'engagement financier du Conseil Général du Haut-Rhin trouve toute sa pertinence en répondant à un besoin non couvert et en partant du principe que toute demande de financement présentée à ce titre doit être basée sur une démarche rigoureuse et répondre aux principes ci-dessus exposés.

A ce titre, le Département est sollicité pour participer au financement du volet « Accompagnement social » de deux actions distinctes portées par l'UFCV, sur les communes de Neuf-Brisach et d'Ensisheim, et présentées ici.

- **Action AVP sur la commune de Neuf-Brisach :**

Le projet, qui doit être réalisé entre octobre 2009 et avril 2010, s'adressera à un groupe de 14 jeunes de 18 à 25 ans révolus, non bénéficiaires du rSa, en grandes difficultés d'insertion socio professionnelle, issus de la commune de Neuf-Brisach, et alentours proches.

Il s'agit d'un chantier formation au cours duquel seront réalisés les travaux de peinture d'un local à vocation touristique, sur la commune de Neuf-Brisach.

L'AFPA assurera l'encadrement technique des stagiaires, sur le volet formation professionnelle.

L'équipe de l'UFCV assurera l'accompagnement social, collectif et, si besoin, individuel, des stagiaires et a prévu un local d'accueil et de formation à Neuf-Brisach.

La Région Alsace est sollicitée pour la prise charge du coût pédagogique de l'action qui s'élève à 59 920,71 €.

La commune de Neuf-Brisach finance le coût des matériaux nécessaires aux travaux de peinture du local.

Le Département est sollicité pour intervenir financièrement sur cette action, au titre de l'accompagnement social des participants, à hauteur de 8 540 €.

- **Action AVP sur la commune d'Ensisheim :**

Le projet, qui doit être réalisé entre octobre 2009 et avril 2010, s'adressera à un groupe de 14 jeunes de 18 à 25 ans révolus, non bénéficiaires du rSa, en grandes difficultés d'insertion socio professionnelle, issus de la commune d'Ensisheim, et alentours proches.

Il s'agit d'un chantier formation au cours duquel seront réalisés des travaux de réfection d'appartements, gérés par l'Association OASIS et destinés à accueillir des familles de détenus de la Maison Centrale d'Ensisheim.

L'AFPA assurera l'encadrement technique des stagiaires, sur le volet formation professionnelle.

L'équipe de l'UFCV assurera l'accompagnement social, collectif et, si besoin, individuel, des stagiaires et a prévu un local d'accueil et de formation à Soultz.

La Région Alsace est sollicitée pour la prise charge du coût pédagogique de l'action qui s'élève à 63 926,76 €.

La commune d'Ensisheim financera le coût des matériaux nécessaires aux travaux de réfection des appartements.

Le Département est sollicité pour intervenir financièrement sur cette action, au titre de l'accompagnement social des participants, à hauteur de 8 540 €.  
Eu égard au contenu des projets présentés, il est proposé de réserver une suite favorable à ces demandes de subvention, dans la limite de 17 080 €.

**En conclusion :**

Il est proposé :

- d'accorder une participation financière de 17 080 € à l'UFCV, soit :
  - 8 540 € pour l'action menée sur la commune de Neuf-Brisach,
  - 8 540 € pour l'action menée sur la commune d'Ensisheim,
- d'autoriser le versement de la somme correspondante à l'UFCV.

Le montant total des crédits s'élève à 17 080 € et sera prélevé sur l'opération 2009-H712-9999, imputation 0-65-58-6574-3047-010.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', written over a horizontal line.

Charles BUTTNER

Service Insertion et Développement Local

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 09 OCTOBRE 2009

**Politique de la Ville  
PROGRAMME 2009**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
PVM04221	<b>UFCV - UNION FRANCAISE DES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS</b> Approche de la Vie Professionnelle Neuf-Brisach	8 540,00
PVM04220	<b>UFCV - UNION FRANCAISE DES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS</b> Approche de la Vie Professionnelle Ensisheim	8 540,00
Total		17 080,00